

SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel de l'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Ayant pris part à la délibération : 26

- Présents : 26
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 15 Septembre 2020

Affichage effectué le :

29 septembre 2020

Mise en ligne le :

29 septembre 2020

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, MM. Thierry DOMINGUEZ, Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE ; M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : M. Gérard BARRAU. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR

OBJET :

**Plan Pluriannuel de
Restauration et d'Entretien de la
Basse Vallée de l'Hérault :
validation du plan de gestion et
demandes de subvention**

N° 003339

Question N°11 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20200921-00033339-02

Madame la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et GEMAPI rappelle que par la délibération n°2766 du 03 décembre 2018, le Conseil Communautaire a donné un avis favorable au projet de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault réalisé par le Bureau d'études RIPARIA.

Ce projet porte sur le ruisseau de l'Ardailhon et celui des Courredous ainsi que sur leurs affluents, de même que sur le chenal du Clôt de Vias. Cette étude d'un montant de 25 000 € HT a été aidée à hauteur de :

- 40 % par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.
- 20 % par le Fonds Européen de Développement Régional.
- 20 % par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Elle décline une campagne de travaux en niveaux et types d'interventions en fonction des secteurs traités, pour une durée totale de 5 ans.

Une enquête publique permettant l'obtention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général, va prochainement soumettre ce projet à la consultation du public, et ainsi permettre l'exécution des cinq années de travaux pour la période automne 2020 à automne 2025.

Madame le Rapporteur propose le plan de financement prévisionnel du volet travaux suivant :

Le coût global des travaux est estimé à 200 000 € HT / 240 000 € TTC pour les 5 années.

Compte tenu de la programmation du Feder à laquelle sont rattachées les aides Régionales, la déclinaison pour la période 2020/2021 suivra les mêmes pourcentages pour un coût global des travaux sur la période de 87 608,60 € HT / 105 130,30 € TTC.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse assiste également la Communauté d'agglomération sur les années 2020 à 2021 via notre accord cadre, nécessitant toutefois des demandes d'aides annualisées.

Partenaires financiers	Montant en € HT	Taux d'intervention prévisionnel
Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	26 282,58	30 %
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	17 521,72	20 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	26 282,58	30 %
Autofinancement	17 521,72	20 %

Le Bureau communautaire est invité à approuver ce nouveau plan de financement et à autoriser son Président à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour Restauration et Entretien de la Basse Vallée de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou sa Représentante déléguée à solliciter les partenaires financiers précités, et signer ces demandes d'aides financières.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#